



5 mars 2020

Se protéger du coronavirus

Le CCICP continue de suivre les mises à jour émises par l'agence de santé publique du Canada, des centres pour le contrôle et la prévention des maladies, et de l'Organisation mondiale de la santé au sujet de la COVID-19. Nous aimerions donc partager quelques renseignements importants et les étapes que les propriétaires et exploitants de clubs d'entraînement physique devraient prendre en considération quant aux préoccupations entourant le coronavirus.

Actuellement, plus de 53 pays aux prises avec la COVID-19 ont subi près de 3 000 décès. Au Canada, les cas sont encore rares ; toutefois il est crucial que l'industrie du conditionnement physique s'assure de protéger ses employés et ses clients étant donné que les clubs de fitness sont souvent installés dans des espaces restreints ce qui entraîne une proximité accrue d'un certain nombre d'individus.

Toutefois, il est important d'informer les gens quant aux bénéfices de l'activité physique, soit d'augmenter le système immunitaire, et de les encourager à poursuivre leur entraînement tout en s'assurant qu'ils ont accès à toutes les mesures de sécurité disponibles.

La source de transmission principale vient des mains qui touchent la bouche, le nez et les yeux. Il est donc fortement recommandé de se nettoyer les mains avec un nettoyant antibactérien à base d'alcool et de se laver les mains fréquemment. **En ce qui a trait aux pratiques en matière d'hygiène dans un club de fitness, assurez-vous d'être à la tête d'une entreprise responsable en offrant à vos membres des lingettes désinfectantes et en leur demandant de nettoyer leur équipement avant chaque utilisation.**

Lorsqu'un membre entre dans votre club, vous pouvez immédiatement faire deux choses : **(1)** lui demander de balayer sa carte de membre lui-même plutôt que de le faire vous-même. Ce qui réduira le contact et permettra au client de veiller à sa propre santé tout en protégeant votre personnel ; **(2)** offrir des lingettes désinfectantes ou du gel désinfectant pour les mains à l'accueil, sur le comptoir, et qui seront facilement accessibles pour les membres à leur arrivée et à leur départ.

Pour limiter la propagation des bactéries et garder votre équipe et vos membres en santé, nous aimerions partager ces quelques conseils avec vous :

- Soyez généreux avec les lingettes, et rappelez à vos membres l'importance de bien essuyer tous les équipements et appareils qu'ils toucheront et qu'ils ont touchés.
- Vérifier votre stock de lingettes et assurez-vous de vous réapprovisionner rapidement. Les quantités sont limitées par plusieurs fournisseurs, à cause de la forte demande de ces produits.
- Pensez à ajouter des heures additionnelles aux corvées de nettoyage. Rappelez-vous, nettoyer les objets et les surfaces est la meilleure protection contre la propagation des bactéries.
- Assurez-vous que du gel antibactérien pour les mains soit toujours facilement accessible dans votre établissement.
- Pensez à limiter les contacts physiques avec les autres et de changer les « high five » pour des coudes à coudes ou des poings à poings.
- Demandez aux instructeurs et entraîneurs d'utiliser la période d'accueil de leur séance pour rappeler aux participants l'importance d'essuyer l'équipement et de se laver les mains.
- Rappelez aux membres qu'ils ne devraient pas s'entraîner s'ils font de la fièvre, s'ils toussent, éternuent ou s'ils ont le souffle court.
- Parlez aux membres qui semblent être malades et encouragez-les à reconsidérer leur présence au gym.
- Retournez les employés, spécialement les entraîneurs et les instructeurs qui sont malades, chez eux. (Prévoyez une équipe de remplaçants que vous pouvez contacter rapidement en cas de besoin).
- Rappelez aux employés de laver leurs mains souvent, avec du savon et de l'eau, pendant au moins 20 secondes, particulièrement après être allé à la toilette, avant de manger, et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- Il est important que tous les établissements se conforment aux annonces et directives émises par les autorités sanitaires locales. Nous resterons à l'affût des annonces faites par ces agences et par les responsables de la santé publique, ainsi nous vous aviserons au fur et à mesure que de nouvelles informations nous sont transmises.

Lorsque vous mettez en place ces mesures, ou toutes autres mesures en lien aux préoccupations causées par la COVID-19, veuillez garder en tête toutes les lois fédérales, provinciales et locales, particulièrement celles relatives à la discrimination et au profilage, qui pourraient être à l'encontre des valeurs d'inclusion de la diversité.**

Pour plus de renseignements, consultez seulement les sources d'informations fiables. Nous recommandons l'Agence de santé publique du Canada, les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, et de l'Organisation mondiale de la santé.

[Agence de santé publique du Canada](#)

[Centres pour le contrôle et la prévention des maladies](#)

[Organisation mondiale de la santé](#)

***CCIPC aimerait remercier OrangeTheory Fitness et GYMVMT d'avoir partagé avec nous leurs recommandations relatives à la prévention sanitaire. Si vous souhaitez partager avec nous des mesures de prévention additionnelles utilisées dans vos établissements, veuillez nous envoyer un courriel à : info@ficdn.ca



Fitness Industry Council of Canada | 13543 St. Albert Trail, 2nd Floor | Edmonton, AB T5L 5E7 | www.ficdn.ca
Conseil canadien de l'industrie du conditionnement physique | www.ficdn.ca/francais

